



Madame, Monsieur,

Vous êtes passionné(e) d'échecs et membre de la FFE... préparez-vous à vivre prochainement des vacances inoubliables : Cap France, le nouveau partenaire de la FFE a le plaisir de vous offrir :

10 % de remise sur un séjour dans un des villages Cap France* !

Depuis plus de 60 ans, Cap France est le spécialiste des séjours 100% « plaisir et découvertes ». Nos 103 villages vacances, situés à la mer, à la montagne ou à la campagne, sont parfaitement équipés et vous proposent **des séjours tout compris en pension complète, en demi-pension ou en location avec un programme d'activités et d'animations de grande qualité en journée comme en soirée.** Que vous soyez en famille, en couple ou entre amis... **vous adorerez disputer vos futures parties d'échecs au sein de l'un de nos villages vacances CAP FRANCE !**

À très bientôt !

*remise effectuée sur le tarif individuel de la brochure vacances été 2012.



COMMANDEZ DÈS MAINTENANT VOTRE BROCHURE VACANCES ÉTÉ 2012 ET GAGNEZ UN SÉJOUR TOUT COMPRIS EN PENSION COMPLÈTE DANS L'UN DE NOS VILLAGES VACANCES CAP FRANCE!



Comment participer ?

- Connectez-vous sur notre site Internet : www.capfrance-vacances.com, rubrique « Club Cap France ». Remplissez le formulaire d'inscription. Votre compte est créé.
- Allez dans la rubrique « Mes préférences » et renseignez le formulaire en n'oubliant pas de préciser votre adhésion à la Fédération Française des Échecs.
- Vous pouvez commander votre brochure Vacances Été 2012 dans la rubrique « Mes commandes » ou télécharger le PDF.

À GAGNER
1 séjour pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants)

Jeu ouvert du 01.02.2012 au 30.03.2012. Le gagnant sera désigné par tirage au sort qui aura lieu le 13.04.2012 et sera prévenu par e-mail uniquement. Le règlement du tirage au sort a été déposé chez un huissier (Maîtres Pierre-Yves PICOT et Fabrice HAZARD, Huissiers de Justice associés, 24 rue Stanislas - 88100 Saint-Dié des Vosges). Il peut être envoyé sur demande. La participation au tirage au sort implique l'acceptation complète des clauses du règlement et est strictement réservée aux adhérents à la Fédération Française des Échecs s'inscrivant au Club Cap France, dans le cadre de cette campagne. Le séjour est à choisir parmi 3 villages vacances, sélectionnés par Cap France. Le gagnant devra transmettre, par courriel ou par courrier postal au village vacances les dates de séjour qu'il aura choisies, dans un délai de 2 mois commençant à courir de la date de notification du gain. Séjour valable 1 an commençant à courir de la date de notification du gain, sauf du 15/07 au 15/08 et hors périodes de vacances scolaires de Noël et d'hiver pour les villages situés à la montagne pour 2 adultes et 2 enfants et selon disponibilités des villages.

www.capfrance-vacances.com

